

Maîtrise d'ouvrage (MOA) et Maîtrise d'Œuvre (MOE)

Ce cours vous est proposé par Deborah Arnold et Pascal Corbel, Université Paris-Saclay, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

1. Qui est le client d'un projet ? (Une seule réponse)

- a. La MOA
- b. La MOE
- c. Le client du résultat du projet

2. Que signifie AMOA (Une seule réponse)

- a. Apprenti Maître des Opérations Assistées
- b. Assistance à Maîtrise d'Œuvre
- c. Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

3. Le rôle de l'AMOA est de... (Plusieurs réponses possibles)

- a. Contribuer à la rédaction du cahier des charges
- b. Remplacer le chef de projet
- c. Contrôler la réalisation du Cahier des Charges
- d. Gérer l'équipe projet
- e. Porter le projet sur le plan stratégique

4. Associer ces responsabilités à chaque rôle

Responsabilités	MOA	MOE
Acter la recette du projet		
Définir les moyens (budget, temps)		
Définir les objectifs du projet		
Exécuter le projet		
Gérer les délais, la qualité, le coût		
Initier le projet		
Livrer le résultat du projet		
Mobiliser les moyens nécessaires		
Piloter le projet du point de vue stratégique		
Rédiger le Cahier des Charges		

5. Identifier chacun des acteurs par son rôle dans un projet de développement d'un nouveau système de gestion électronique des documents

NB. Même si les rôles peuvent être distribués de différentes manières, il y a une seule configuration logique compte tenu des acteurs listés.

- a. Responsable du service de paie : MOA / MOE / Acteur métier / membre de l'équipe projet
- b. Directrice des systèmes d'information : MOA / MOE / Acteur métier / membre de l'équipe projet
- c. Chef de projet informatique : MOA / MOE / Acteur métier / membre de l'équipe projet
- d. Développeur informatique : MOA / MOE / Acteur métier / membre de l'équipe projet

Références

Comment citer ce cours ?

Gestion de Projet, Deborah Arnold et Pascal Corbel, AUNEGe (<http://aunege.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.